

Charges Collectives perçues pour le compte de PORT SUD DE France

=> PORT DE FRONTIGNAN

nature	base de calcul	Amodiataire
Frais de branchement alimentation eau de mer	forfait mensuel	15,28 €
Frais de branchement évacuation eau de mer	forfait mensuel	19,73 €
Frais d'entretien et de surveillance de la ZA	forfait mensuel	119,94 €
container aménagé	par mois	150,00 €
zone d'entreposage pour container 20 pied	par mois	50,00 €

Redevances perçues pour le compte de PORT SUD DE FRANCE

=> AIRE DE CARENAGE

OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE FIMAS 180 TONNES

Poids du bateau	base de calcul	Bateaux de pêche ⁽⁴⁾	Péniches et autres
0 t à 10 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	97,10 €	118,25 €
11 t à 20 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	146,41 €	178,29 €
21 t à 30 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	199,26 €	242,64 €
31 t à 45 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	243,41 €	296,37 €
46 t à 60 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	276,28 €	336,42 €
61 t à 80 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	314,03 €	382,40 €
81 t à 100 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	349,15 €	425,18 €
101 t à 120 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	372,42 €	453,52 €
121 t à 150 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	419,98 €	511,42 €
151 t à 180 t	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	468,12 €	570,05 €

La redevance est majorée du 100% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures d'ouverture de l'aire de carénage précisées au règlement d'exploitation.

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence ⁽⁵⁾	forfait	549,74 €
Intervention samedi matin	Majoration de 50% du tarif de levage, avec un montant minimum de facturation de 250€	
Annulation de commande	Par annulation	94,04 €
Stationnement sur terre-pleins	par jour	26,82 €
Au-delà de 7 jours	par jour	53,80 €
Au-delà de 45 jours	par jour	105,92 €
Fourniture d'eau douce ⁽⁶⁾	forfait 10 m3	22,59 €
Fourniture d'électricité ⁽⁶⁾	forfait de 100 kw	33,90 €
Nettoyage aire de carénage ⁽⁷⁾	forfait	145,38 €
Frais administratifs	par facture	11,00 €
Machine à caréner (entreposage, entretien)	forfait	15,41 €
redevance environnementale ⁽⁸⁾	1/2 m3	60,00 €
location élévateur avec chauffeur	heure	61,22 €
Location d'échelle ⁽⁹⁾	par jour et par échelle	2,00 €

Prestations diverses

Port Sud de France met gratuitement à la disposition des usagers de l'aire de carénage, des escabeaux et du matériel d'attinage. Tout matériel endommagé ou non restitué est facturé à son prix coûtant majoré de 10%.

⁽⁴⁾ Remise de 10% pour les bateaux dont le CA annuel n-1 est égal ou supérieur 700K€ et une remise de 20% du 01/02 au 31/05

⁽⁵⁾ En cas d'intervention d'urgence après 20h, le samedi après-midi, dimanche ou un jour férié

⁽⁶⁾ Pour les stationnements supérieurs à 7 jours, ou, en cas de travaux particuliers la facturation des fournitures en eau et en électricité sera effectué sur la base d'un comptage ou d'une estimation spécifique

⁽⁷⁾ Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

⁽⁸⁾ Sauf pour les navires s'acquittant de la REPP à la criée de SETE

⁽⁹⁾ Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat +10%

OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 20 TONNES

Longueur du bateau	base de calcul	Bateaux de pêche ⁽¹⁰⁾	Bateaux de plaisance ⁽¹¹⁾
jusqu' à 6,50 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	46,03 €	48,33 €
6,51 m à 8 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	66,67 €	70,00 €
8,01 m à 9,5 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	103,17 €	108,33 €
9,51 m à 11 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	113,49 €	119,17 €
11,01 m à 13 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	117,46 €	123,33 €
13,01 m à 15 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	134,92 €	141,67 €
15,01 m à 18 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	166,67 €	175,00 €
18,01 m à 24 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	238,10 €	250,00 €
Au-delà de 24,01 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	Sur devis	Sur devis

La redevance est majorée du 100% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures d'ouverture de l'aire de carénage précisées au règlement d'exploitation.

⁽¹⁰⁾ Remise de 10% pour les bateaux dont le CA annuel n-1 est égal ou supérieur à 40K€ et une remise de 20% du 01/02 au 31/05

⁽¹¹⁾ Remise de 10% pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète et une Remise de 20% du 01/09 au 12/02

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence ⁽¹²⁾	forfait	253,75 €
Intervention samedi matin	Majoration de 50% du tarif de levage, avec un montant minimum de facturation de 250€	
Annulation de commande (à 2 jours de l'opération)	Par annulation	94,04 €
Nettoyage aire de carénage ⁽¹³⁾	forfait	50,75 €
Frais administratifs	par facture	11,00 €
nettoyeur haute pression	forfait	40,00 €
Machine à caréner (entreposage, entretien)	forfait	15,41 €

Prestations diverses

Port Sud de France met gratuitement à la disposition des usagers de l'aire de carénage, des escabeaux et du matériel d'attinage. Tout matériel endommagé ou non restitué est facturé à son prix coûtant majoré de 10%.

⁽¹²⁾ En cas d'intervention d'urgence après 20h, le dimanche ou un jour férié

⁽¹³⁾ Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS par jour

Longueur du bateau	Bateaux de pêche ⁽¹⁴⁾	Bateaux de plaisance ⁽¹⁴⁾	Au-delà de 10 jours
jusqu'à 6,50 m	6,84 €	7,19 €	15,23 €
6,51 m à 8 m	6,84 €	7,19 €	15,23 €
8,01 m à 9,5 m	8,05 €	8,45 €	20,30 €
9,51 m à 11 m	8,86 €	9,31 €	25,38 €
11,01 m à 13 m	9,26 €	9,72 €	30,45 €
13,01 m à 15 m	12,08 €	12,69 €	38,06 €
15,01 m à 18 m	14,50 €	15,23 €	50,75 €
18,01 m à 24 m	19,33 €	20,30 €	60,90 €
Au-delà de 24,01 m	Sur devis	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁴⁾ pour les abonnés au port de plaisance de Sète et les pêcheurs inscrits à la criée : Franchise de 2 jours pour les navires < 11 m

Franchise de 3 jours pour les navires > 11 m

Franchise de 4 jours pour les navires > 18 m

Les franchises ci-dessus seront augmentées de 2 jours du 01/02 au 31/05 pour la pêche et du 1/09 au 12/2 pour la plaisance